



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 19 janvier 2009**

Présidence: M. Pierre GIRARD

**1. Appel: 83 Conseillères et Conseillers sont présents**  
(MM. Christophe CHATELANAT et Volker KIRCHNER arrivés après l'appel)

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

DUCRY Jean-Marc, huissier - VUILLE Nathalie, secrétaire

Excusés: BUCHS Patrick, CHAPPUIS Vera, FOREL Madeleine, FRACHEBOURG Jean-Marie, FRANCFORT Pascal, FREI Maurice, GRAF ZAUGG Marlyse, HANHART Jacques, JARENBACK Niclas, MASSY Jean-François, MERMILLIOD Monique, PERRIN Christian, SUESS Marianne, UDASSE Christian, WENGER René, WUICHET Nelly

Absents: HEIM Marc

**2. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2008**

M. Jean BISCHOFBERGER demande de joindre sa lettre que le Président a lue lors du Conseil du 17 novembre 2008. Elle se trouve en annexe.

M. Yves FROIDEVAUX relève que le résultat du vote nominal au sujet de l'amendement qu'il a déposé mentionne 47 voix pour et 43 avis contraires alors que la liste nominative en annexe fait état de 46 voix pour et 44 avis contraires. Le procès-verbal est correct, la liste nominative corrigée est en annexe.

Le procès-verbal corrigé est accepté à l'unanimité.

**3. Communications du Bureau**

- a) M. le Président donne lecture de la lettre de démission pour raisons professionnelles de M. David PRUDENTE, LIB. Il était également membre de la commission des finances
- b) M. Jean-Paul URSENBACHER, POP, démissionne de la commission des finances.
- c) Mme Nelly WUICHET, POP, démissionne de la commission de l'accueil de la petite enfance.
- d) Les Conseillers ont reçu une note d'information de la Municipalité au sujet du budget 2009. M. le Président invite chacun à la lire.
- e) Le bureau a reçu une pétition en faveur de la villa Niedermeyer. Elle est transmise à la commission des pétitions (texte en annexe).

**4. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**5. Assermentation**

M. le Président procède à l'assermentation de M. Luciano DE GARRINI, LIB, en remplacement de M. David PRUDENTE

Il prête serment et M. le Président lui souhaite la bienvenue.

## **6. Elections complémentaires à la COFIN**

M. Luciano DE GARRINI, LIB est élu à la commission des finances en remplacement de M. David PRUDENTE à une large majorité, pas d'avis contraire et 8 abstentions.

M. Tefik RASHITI, POP, est élu à la commission des finances en remplacement de M. Jean-Paul URSENBACHER, à une large majorité, 3 avis contraires et 2 abstentions.

## **7. Rapport N° 75 concernant l'affichage en ville de Nyon, demande de crédit de CHF 210'000.- TTC pour l'achat et la pose de supports d'affichage d'intérêt public**

Rapporteur: Mme Carole VUILLEUMIER

En préambule, Mme Carole VUILLEUMIER précise que le rapport est arrivé trop tard pour être présenté au Conseil du mois de décembre et les membres de la commission ont été surpris de voir les panneaux commerciaux installés dès début janvier. Ils ont eu l'impression d'avoir été floués. Finalement, après discussions, il s'avère que les deux choses ne sont absolument pas liées.

La discussion est ouverte.

Mme Doris ULDRY souligne que le but de ce préavis est de transmettre des informations diverses à la population. La visibilité des panneaux commerciaux a été augmentée, des surfaces supplémentaires sont prévues pour la culture, par contre les affichages officiels (piliers publics) passeront de 6 emplacements à 2. Il lui semble que tout le monde doit pouvoir avoir accès facilement à ces informations. Elle dépose l'amendement suivant:

Sous "décide", ajouter un 3<sup>ème</sup> paragraphe avec la teneur suivante:

Les panneaux d'affichage officiels actuels, excepté celui de la route de Divonne (qui est hors service), seront conservés et entretenus. En tous les cas, le nombre de panneaux officiels ne sera pas diminué par rapport à la situation actuelle. Si un panneau ne pouvait être maintenu à son emplacement actuel, il sera remplacé.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

Mme Inès ABEYA précise que l'idée est de garder non seulement l'emplacement des anciens panneaux officiels, mais également les panneaux. Ils sont en bon état, en aluminium et éclairés, ce qui ne serait pas le cas des nouveaux. Il faudrait surtout les nettoyer et éventuellement repeindre le fond. Elle trouve dommage de jeter ces panneaux qui remplissent parfaitement leur mission. Dans le préavis, la Municipalité proposait deux nouveaux emplacements. Si ceux-ci devaient être maintenus, la commission souhaite que ceux-ci soient également en aluminium et éclairés.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS comprend le souci de la commission. Par contre le souci de la Municipalité était de réduire le nombre de panneaux officiels, car toutes les annonces officielles se trouvent sur le site Internet et de moins en moins de personnes se déplacent pour voir ces panneaux. Il souligne que si l'on garde les anciens, cela ne sera pas d'une homogénéité parfaite avec les nouveaux au niveau du mobilier urbain. Il relève qu'un certain travail devra être fait pour les entretenir.

Au vote, le Conseil communal décide à la majorité, 2 avis contraires et 7 abstentions d'accepter l'amendement.

La discussion se poursuit sur le rapport.

M. François CALAME demande pourquoi le dossier de cet affichage commercial et culturel n'a pas été discuté avec la commission de l'urbanisme, car l'impact visuel est important. Ceci aurait été intéressant car ce type de société peut venir dans une seconde vague proposer des abribus. Il rappelle également qu'il a déposé une motion sur le mobilier urbain il y a fort longtemps et n'a toujours pas reçu de réponse.

Mme Inès ABEYA demande ce qu'il adviendra de la cabine téléphonique délabrée à Rive à la sortie du débarcadère qui a normalement un affichage SGA. Les affiches actuelles sont déchirées.

M. Jacky COLOMB souhaiterait qu'il y ait un peu plus de panneaux pour les sociétés locales, car il y a de plus en plus d'affichage sauvage. Il demande que ces panneaux puissent être autorisés aux sociétés de la région, pas uniquement de Nyon.

M. Luigi MORA trouve important que la commune encourage les sociétés et manifestations locales. La diminution des surfaces d'affichage ne règlera pas le problème. Il est difficile de surveiller les panneaux, mais il faut trouver la meilleure solution. Il existe sur le site de la ville une rubrique "agenda" où l'on peut mentionner gratuitement une manifestation. Il suggère d'indiquer cette possibilité en haut des panneaux d'affichage.

M. Jean-Claude MERMILLIOD rappelle qu'il a demandé, il y a quelques temps, si l'on pouvait utiliser les panneaux d'affichage des élections également pour des votations. Il n'a toujours pas reçu de réponse.

M. Anthony LAMBE demande si la Municipalité aura son mot à dire sur le contenu des affiches.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond aux différentes remarques et questions:

- Il précise que l'affichage commercial était vraiment séparé de l'affichage public et figurait dans le préavis uniquement pour information. Le contrat avec la SGA était arrivé à terme et un appel d'offres a été fait sur les marchés publics.
- Il répond à M. Calame que la commission d'urbanisme n'a pas été consultée car les emplacements étaient prévus dans les directives acceptées par ce Conseil en 1997.
- La cabine téléphonique de Rive, si elle était dans le contrat de la SGA, celle-ci a jusqu'au 31 janvier pour l'enlever. Il vérifiera toutefois à qui elle appartient.
- Au sujet des affichages pour les sociétés locales, il relève que plus il y a plus de panneaux, plus certaines sociétés mettent les mêmes affiches. En cas de manifestation spécifique, on peut mettre à disposition les panneaux amovibles.
- Au sujet de la demande de M. Mermilliod de mettre à disposition ces panneaux amovibles pour les votations, aucune décision n'a été prise pour le moment.
- Il retient l'idée de M. Mora d'indiquer sur les panneaux des sociétés locales la possibilité de mettre l'information sur le site Internet à la rubrique "agenda".
- En réponse à M. Lambe, des restrictions sont données dans la convention avec la société d'affichage concernant l'alcool, le tabac ainsi que toute atteinte aux bonnes mœurs, etc.. En cas de doute la société consulte la commune qui peut donner un préavis négatif si elle juge l'affichage inacceptable.

M. Guy-François THUILLARD revient sur l'opportunité des emplacements des panneaux commerciaux comme relevé par un lecteur du Quotidien La Côte. Il y a effectivement certains endroits où cela peut déranger la circulation. Il demande à la Municipalité de revoir ces emplacements, car les automobilistes doivent porter plus d'attention à la circulation dans les carrefours qu'à la publicité affichée au milieu.

Selon M. le Municipal Claude DUPERTUIS rien n'est immuable et, s'il y a danger, les panneaux publicitaires peuvent être déplacés.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 1 avis contraire et 8 abstentions

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 210'000.- TTC destiné à l'achat et à la pose de supports d'affichage d'intérêt public.
2. Ce montant sera porté au compte N° 9143.20 « dépenses amortissables en 5 ans »
3. Les panneaux d'affichage officiels actuels, excepté celui de la route de Divonne (qui est hors service), seront conservés et entretenus. En tous les cas, le nombre de panneaux officiels ne sera pas diminué par rapport à la situation actuelle. Si un panneau ne pouvait être maintenu à son emplacement actuel, il sera remplacé.

**8. Rapport N° 76 concernant la demande d'un crédit de réalisation de CHF 5'435'000.— pour les locaux communaux de l'Hôtel de Ville et des immeubles de la Place du Château 1, 5 et 10**

Rapporteur: Mme Katja SCHWARZ

M. le Municipal Claude ULDRY aimerait faire part de certaines informations arrivées entre le dépôt du rapport et cette séance du Conseil. En ce qui concerne les vœux, la Municipalité tiendra compte du premier vœu dans la possibilité des implications financières et techniques. Il rappelle que Nyon utilise de l'énergie verte depuis cette année, que les lampes qui seront utilisées sont à basse consommation et sont équipées d'un détecteur de présence. Pour le deuxième vœu, une solution qui conviendra à toutes les parties (service de Police, des bâtiments et Conseil Communal) va être étudiée. Finalement, le service du contrôle des habitants a proposé de prendre une voie informatique pour leurs documents. Néanmoins, cela prendra du temps et il n'est pas certain que tout puisse être informatisé. Dès lors, une seule armoire rotative sera achetée et placée au même endroit qu'actuellement. La diminution des coûts se monte dès lors à Frs 35'000.- pour l'armoire rotative et Frs 25'000.- pour le renforcement de la dalle, devenu inutile.

Il explique le déroulement de la consultation des services:

- Août 2006 - rencontres personnalisées avec les chefs de service pour l'établissement des fiches des besoins
- Septembre 2006 - validations de ces fiches
- Juillet 2007 - présentation du dossier d'avant-projet à l'ensemble des chefs de service ainsi qu'à la Municipalité
- Juin 2008 - rencontres bi-latérales de l'ensemble des chefs de service et d'office ainsi que des Municipaux pour la prise en compte des derniers besoins.

Certains chefs de service ont informé leurs collaborateurs, d'autres ne l'ont peut-être fait que partiellement. Néanmoins la consultation a été faite.

Les standards des locaux, par place de travail, sont les suivants: bureau chef de service 20 m<sup>2</sup> - bureau avec espace réunion: 17 m<sup>2</sup> - bureau fermé sans espace de réunion: 13 m<sup>2</sup> - bureau paysage technique: 15 m<sup>2</sup> - bureau paysage administratif: 12 m<sup>2</sup> - salle de conférence: 2,5 m<sup>2</sup>

Enfin, pour M. le Municipal Claude ULDRY il s'agit de mieux accueillir nos citoyens. Il s'agit en outre de mettre en place pour CHF 900'000.- des mesures énergétiques qui permettront de substantielles économies, de mettre aux normes un ascenseur désuet et inadéquat aux handicapés, d'entretenir nos bâtiments selon la volonté du Conseil, d'améliorer la fonctionnalité de ces-dits bâtiments et de rassembler les différents services. Tous les services sont concernés et d'accord.

Mme Josette GAILLE: " Je trouve regrettable que la Municipalité ait donné sa priorité à la réfection de l'ensemble des bureaux de la place du Château. On peut souscrire à l'idée d'un meilleur espace d'accueil des habitants au rez-de-chaussée de la place du Château 3 avec le Contrôle des Habitants et le greffe, mais tout changer coûte cher alors que d'autres bâtiments ont un urgent besoin de rénovations comme la maison de Bourgogne. J'étais intervenue le 13 novembre 2000 pour dénoncer l'état critique de la maison de Bourgogne où des personnes âgées avaient froid car les fenêtres n'étaient pas suffisamment isolées. Actuellement, toutes les fenêtres ne sont pas changées. Durant ces froids, une locataire avait 17 degrés dans sa chambre, il y a de l'eau qui coule dans les armoires au 4ème étage, le chauffage est continuellement en panne, etc. etc... bref, c'est un immeuble qui sera bientôt en ruine dans lequel des personnes âgées ont droit à un minimum de confort puisqu'elles y habitent 24 h/24, 7 jours s/7. Aujourd'hui, la Municipalité nous propose de transformer des bureaux qui l'ont déjà été tout au long de cette dernière décennie. Des fenêtres ont d'ailleurs déjà été changées. Je vous propose de renvoyer ce préavis à la Municipalité pour une nouvelle étude beaucoup moins onéreuse qui ne comprendrait que les travaux absolument indispensables pour recevoir les habitants d'une façon acceptable et confidentielle, ce qui permettrait de privilégier des investissements plus urgents. "

Pour M. David SAUGY, tout le monde s'accorde sur un point: il faut fixer des priorités sur les investissements. Dans le même temps, considérant les possibilités tant logistiques que financières, la majorité des intervenants se sont accordés sur un montant maximum d'investissement annuel de l'ordre de CHF 20 millions. Moins de 4 mois après, le Conseil a reçu un ordre du jour prévoyant un

peu plus de CHF 7,3 millions d'investissements, ce qui représente 36% de cette limite virtuelle. A ce rythme, trois Conseils vont suffire à tout dépenser. Il est de la responsabilité du Conseil de freiner la Municipalité si elle ne le fait pas elle-même. Si le Conseil accepte toutes les dépenses de ce soir, nous devons avoir conscience qu'il faudra bien à un moment ou un autre faire des économies d'une manière ou d'une autre. Il votera ce préavis, car il y a plus d'arguments en faveur de sa réalisation qu'en défaveur. Il aurait toutefois préféré que l'on donne la priorité à des investissements profitant plus aux citoyens de notre ville. Dorénavant, chaque conseiller doit se poser la question avant le vote de chaque préavis s'il est vraiment nécessaire de faire cette dépense ou devons-nous mettre la priorité sur un autre dossier.

M. Jacky COLOMB salue la décision de passer à une technologie moderne pour le classement des documents du contrôle des habitants. Concernant les mesures énergétiques, tout a été prévu pour que la chaleur ne s'échappe pas du bâtiment et que l'on économise de l'énergie. Il pense toutefois à des journées plus chaudes et souhaite que l'on fasse une information aux utilisateurs sur la manière d'empêcher la chaleur d'entrer. A savoir, fermer les fenêtres, baisser les stores et éviter le tuyau de la climatisation qui sort de la fenêtre à demi ouverte.

M. Jacques PITTET signale que la Commission des finances s'est autorisée, en vertu de l'article 74, de faire une recommandation à la Commission. Celle-ci se base sur la crise économique et ses incidences sur les finances de la commune. Cette recommandation demande, entre autres, d'analyser attentivement les investissements envisagés, notamment ceux pouvant entrer dans la catégorie des investissements dit «de confort » et de ne retenir, le cas échéant, que la partie "accueil des habitants." Dans le rapport de la Commission, il est fait état de cette recommandation, et dans cette optique, il a été renoncé à la réalisation d'une liste de travaux. Or, aucune réduction n'apparaît dans le coût final.

M. Jean BISCHOFBERGER votera contre ce préavis car les travaux préparatoires ont commencé en 2006. A cette date, on ne savait pas qu'une crise économique importante arriverait et il estime que CHF 5,5 millions devraient être plutôt économisés ou investis dans des projets plus sociaux. Il soutiendra toutefois les travaux écologiques devant être apportés aux bâtiments ainsi que la protection contre la foudre.

M. Anthony LAMBE souligne qu'en décembre 2008, les finances de la ville ont été discutées. Il estime qu'il faut fixer les priorités et abandonner les projets moins essentiels. Malheureusement, quelques fois on peut être d'accord avec un projet, mais contre quelques détails, ce qui est le cas avec ce préavis. Il faut jongler entre une dette en pleine augmentation et des rénovations essentielles, mais on ajoute des investissements de confort. Il parle notamment des douches, des fontaines, de la cafétéria. Il y a beaucoup de bonnes choses dans ce projet, mais il y a aussi des exagérations. Il rappelle que c'est l'argent des contribuables qui est dépensé et que nous sommes une commune avec une dette aux dimensions wagnériennes.

Mme Doris ULDRY rappelle qu'il existe des lois et que les entreprises doivent avoir des douches pour leurs collaborateurs. Elle pense également que ce sont les pouvoirs publics qui doivent lutter contre la crise, faire des travaux et garder leurs employés. Elle espère que des entreprises de la région seront choisies pour ces rénovations. Il est important que les communes, les cantons et la confédération investissent pour surmonter la crise.

Mme Anik SCHALLER estime qu'avec ces travaux on rattrape le temps perdu, car les aménagements actuels résultent d'une série de mises au pas bricolées au fil du temps. Il serait nécessaire de faire au moins les choses indispensables. Dans le préavis figurent des éléments essentiels, comme les mesures d'économies d'énergie, un ascenseur digne de ce nom accessible depuis le rez-de-chaussée et une convivialité accrue grâce à la cafétéria. Celle-ci est également importante pour la mobilité douce pour que l'on ne soit pas obligé de reprendre la voiture pour aller manger. La protection incendie pour le local des serveurs et les douches sont également importantes. Les prix SIA sont normaux, voire peu élevés. De plus, ce sont des bâtiments importants pour la ville.

M. Philippe GUILLOD est d'accord avec Mme Uldry sur la nécessité d'investir maintenant. A plusieurs reprises, il a été appelé à la responsabilité des élus quant à la taille de la dette, qualifiée de wagnérienne. Il estime plutôt qu'il s'agit d'une possibilité de mener une politique anti-cyclique

concrète. Si on n'investit pas maintenant, on risque d'avoir des files de chômeurs plutôt qu'une lourde dette. Or, des files de chômeurs ont mené à de tristes effets dans l'histoire germanique qui avaient des racines dans une crise économique de grande ampleur. Il appelle à voter pour ce préavis pour des raisons économiques.

M. le Municipal Claude ULDRY souligne que la commission a très bien travaillé et a pu visiter les locaux. Il était également normal qu'un certain nombre de questions soient posées ce soir. Il répond aux diverses questions soulevées lors du débat:

- En réponse à Mme Josette GAILLE au sujet de la maison de Bourgogne, il informe le Conseil, que le service des bâtiments déposera en mars 2009, un crédit d'étude pour un mandat parallèle comprenant l'assainissement de l'enveloppe extérieure, la production de chaleur de tout l'immeuble, l'extension et la mise en conformité de l'EMS. La rénovation des 2 monte-charge figurera dans ce préavis, ceci pour des questions de priorité et de sécurité des usagers.
- Au sujet des fenêtres, il est vrai que celles à la Place du Château 3 ont été changées récemment et sont énergétiquement bonnes, mais au N° 10, aucune fenêtre n'a été changée depuis fort longtemps.
- Pour répondre à M. Jacky COLOMB il mentionne que le service des bâtiments propose aux autres services de ne plus avoir de climatiseurs. Il ne devrait plus y avoir de trous dans les fenêtres et des informations seront données. Il faut toutefois changer les stores, car ceux qui sont en place actuellement sont à volets et si l'on se protège de la chaleur en les fermant, on n'a plus assez de luminosité.
- Il estime qu'il faut être anti-cyclique à la crise et rappelle à M. Jean BISCHOFBERGER que ces travaux concernent l'accueil de tous les citoyens et que plus de 90 collaborateurs méritent un peu de social. Ils ne sont pas logés dans de mauvaises conditions, mais cela pourrait être mieux.
- Toute entreprise de 90 collaborateurs dans le privé aurait sans nul doute une cafétéria et une douche, voire même certainement beaucoup plus. Il avait été suggéré d'utiliser le centre de Colovray, mais celui-ci se trouve trop éloigné du lieu de travail. Toutefois, si c'était la seule raison de refuser ce rapport, M. le Municipal Claude ULDRY retirerait cette douche.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT était sceptique à sa première lecture de ce préavis. Il se demandait si c'était le bon moment de faire un investissement de ce type, de faire une telle dépense et s'il s'agissait d'une priorité. Quelle serait la plus-value pour le citoyen ou serait-ce simplement une mesure de confort pour une centaine de collaborateurs. Après avoir analysé cela et visité les locaux, il a vu des points choquants. Des bâtiments surchauffés en hiver et avec une climatisation qui fonctionne tout l'été. De son analyse, il estime que cela sera effectivement une vraie plus-value pour le citoyen. Il y aura de nombreux aménagements qui seront un plus pour les habitants, pour les entreprises, pour les commerçants et de nombreuses personnes qui se rendent dans les bâtiments communaux. C'est l'image, le premier contact, avec l'administration de la ville. L'année dernière, il y a eu 1753 nouveaux habitants à Nyon. Il aimerait rappeler que cette rénovation est un investissement et non une dépense de fonctionnement. Celui-ci se fera sur deux ans minimum. Il s'agit d'améliorer et entretenir le patrimoine et il ne faut pas seulement le voir sous l'angle d'améliorations des conditions de travail. Il aimerait encore rappeler que la première étude date de 1987. Le premier projet avait été abandonné car considéré trop cher et trop luxueux. Cela fait 20 ans que les services se sont accommodés de ces locaux avec quelques travaux d'entretien. M. le Syndic Daniel ROSSELLAT aimerait ajouter que ce dossier a été bien étudié et bien pensé. Il n'y a pas de "plan B". Il faudrait reprendre l'étude au départ. Même en cas de refus, un certain nombre de frais obligatoires reviendront, ne serait-ce que pour l'entretien. De l'énergie a déjà été dépensée pour imaginer tout le système, l'administration devant continuer à fonctionner durant les travaux. On doit également abandonner l'idée de faire un grand bâtiment en périphérie. Sur la question du rôle des autorités dans une situation économique difficile, il se demande si l'on doit rejoindre le chœur de pleureuses ou donner un signal de confiance. Il estime que c'est la deuxième alternative la bonne, car les travaux de rénovation sont le plus souvent confiés à des entreprises de proximité contrairement aux grands travaux. De plus, il y a des économies d'énergie importantes dans ce projet. C'est un investissement pour économiser plus tard. En conclusion, il estime que c'est un investissement nécessaire et que c'est le bon moment de le faire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 13 avis contraires et 10 abstentions:

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de réalisation de CHF 5'435'000.— pour les locaux communaux de l'Hôtel de Ville et des immeubles de la Place du Château 1, 5 et 10 comprenant:
  - le réaménagement des locaux et le remplacement d'une partie du mobilier pour l'ensemble des services,
  - les mesures d'amélioration énergétiques,
  - les protections contre la foudre,
  - la réfection des façades de l'immeuble de la Place du Château 10,
  - les travaux d'entretien et mobilier complémentaire pour la Police,
  - l'achat de deux armoires rotatives pour le Contrôle des habitants
2. que ce montant sera porté en augmentation du compte No. 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 10 ans pour les équipements d'exploitation et l'ameublement d'un montant de CHF 1'327'000. — et de 30 ans pour les autres travaux d'un montant de CHF 4'108'000.-.

**9. Rapport de la commission des pétitions sur celle déposée le 29 octobre 2008 concernant la demande de soutien de la commune de Nyon à la régularisation des travailleuses et travailleurs sans statut légal.**

Rapporteur: M. Bernhard WILLI

En préambule, M. Bernhard WILLI rappelle que le rôle de la commission des pétitions est d'examiner si celle-ci est recevable. Il précise qu'il n'a jamais été question dans cette pétition d'une régularisation groupée. Il demande au bureau, en cas de nouvelle pétition, de transmettre le texte à tous les Conseillers et de le mettre sur le site Internet. Le rapport est une synthèse des discussions approuvées par les membres présents. De l'avis de la commission, la demande des pétitionnaires est recevable, du fait qu'il existe quelques possibilités d'interventions légales pour la Municipalité et lui renvoie cette pétition pour étude et rapport.

La discussion est ouverte.

M. Raymond CARRARD: " Ayant été l'un des initiateurs de cette pétition, j'aimerais tout d'abord remercier la Commission pour avoir estimé à l'unanimité que les demandes des pétitionnaires méritaient d'être prises en considération par notre Conseil et par la Municipalité.

Selon des estimations officielles, il y aurait au moins 12'000 personnes sans papiers qui vivent et travaillent dans nos villes et campagnes vaudoises, des personnes, je le précise, qui subviennent à leurs besoins sans aide publique. Ce sont des forces de travail qui sont utiles à notre économie et qui contribuent à notre bien-être, comme le reconnaissent d'ailleurs nos autorités fédérales et cantonales. On reconnaît aussi que ces personnes ne mangent pas le pain des Suisses, puisqu'elles occupent des emplois souvent précaires et peu payés. Près de la moitié de ces personnes sont des femmes qui travaillent dans ce qu'on appelle l'économie domestique et qui consiste à garder des enfants, prendre soin de personnes âgées, s'occuper du ménage. Notre ministre cantonal de l'intérieur, M. Leuba, reconnaît lui-même qu'il y a de l'hypocrisie dans la situation actuelle : d'un côté, on reconnaît qu'on a besoin du travail de ces personnes, mais d'un autre côté, on se refuse à régulariser leur situation.

Difficile de dire combien de clandestins vivent et travaillent dans notre ville, mais leur nombre ne doit pas être négligeable puisque l'estimation des sans papiers vivant sur la Côte est d'un millier. Ce qui est certain, c'est que des enfants sans papiers fréquentent nos écoles nyonnaises, cette pratique étant heureusement tolérée par le canton : il y a environ 800 enfants clandestins dans les écoles vaudoises. Ce qu'on sait aussi, c'est qu'arrivés au terme de la scolarité obligatoire, ils n'auront pas le droit d'entrer en apprentissage, même s'ils sont très motivés. Un enseignant de 10ème au Rocher me disait récemment sa honte d'avoir dû faire entendre à des jeunes sans papiers qu'ils étaient interdits d'avenir chez nous.

Je suis persuadé que prendre en considération cette pétition sera bien perçu par beaucoup de nos concitoyens. Ils verront, dans cette décision du Conseil communal, le signe tangible que les élus nyonnais sont sensibles à la situation précaire des habitants sans papiers de notre ville. Si vous acceptez de renvoyer cette pétition à la Municipalité, je peux vous assurer en outre qu'il ne sera pas difficile pour elle de satisfaire aux demandes de cette pétition en restant parfaitement dans la légalité. Une manière de le faire serait, par exemple, que la Municipalité fasse part du soutien des autorités communales de Nyon à la récente décision du Grand Conseil d'accepter un postulat de Mme Bavaud, cheffe du groupe des Verts. Ce qui est demandé au Conseil d'Etat dans ce postulat, c'est de se montrer plus volontaire dans la recherche de solutions qui permettraient d'accélérer la régularisation au cas par cas des personnes travaillant depuis au moins 5 ans chez nous, notamment dans l'économie domestique. Je précise que ce postulat a été accepté par 69 oui contre 66 non, grâce aux votes favorables des députés du centre et du député radical M. Melly, mais aussi grâce aux abstentions de 4 députés radicaux.

Même si M. Leuba n'a pas apprécié d'être bousculé, la majorité des députés a voulu que le Conseil d'Etat s'active dans le sens des efforts déjà entrepris par Genève. C'est en effet en 2005, sous la présidence de Mme Brunshwig-Graf, actuellement conseillère nationale libérale, que le Conseil d'Etat genevois a déposé à Berne une demande de 5600 permis pour régulariser au cas par cas les personnes sans papiers travaillant dans l'économie domestique. Malheureusement, cette demande est encore pendante à Berne où la fureur xénophobe de l'UDC continue de tétaniser les esprits.

En faisant part de son soutien à la décision du Grand Conseil, notre Commune apporterait une contribution appréciable, même si elle est modeste, aux efforts entrepris pour qu'une solution intelligente et humaine soit trouvée au problème de ces personnes dont nous avons besoin pour notre bien-être, mais qui travaillent sans statut légal."

M. Yves FROIDEVAUX souligne que, selon l'article 147 du règlement, si la pétition concerne la gestion de la Municipalité, ce qui est le cas, la commission propose de la renvoyer à la Municipalité pour liquidation conformément aux règles légales. La Municipalité devra la traiter, sans devoir faire un rapport au Conseil Communal.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 6 avis contraires et 5 abstentions d'envoyer la pétition à la Municipalité.

**10. Rapport de la commission chargée d'examiner le postulat de Mme Aline ANGELI ayant pour but de promouvoir « une attitude minergie » dans l'ensemble des bâtiments communaux.**

Rapporteur: M. Jean-Claude MERMILLIOD

La discussion est ouverte.

Mme Aline ANGELI trouve réjouissant de voir que la Municipalité va dans le sens de ce postulat, mais elle a certaines craintes que le préavis qui suivra soit si conséquent qu'il retarde des actions qui pourraient être mises en place rapidement. Effectivement, tout le monde se soucie actuellement des économies d'énergie, comme on peut le remarquer dans le rapport sur les bâtiments communaux ou le préavis sur l'UAPE, mais elle aimerait qu'il y ait une cohérence avec les utilisateurs. Il faut une démarche d'information auprès des collaborateurs.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 6 avis contraires et 5 abstentions d'envoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

**11. Préavis N° 82 concernant la construction d'une nouvelle unité d'accueil pour écoliers – Demande de crédit de CHF 1'688'000.- dont CHF 1'528'000.- pour la construction d'une nouvelle unité d'accueil pour écoliers (UAPE) sur la parcelle N° 1455 au chemin du Couchant et CHF 160'000.- pour l'installation de 100 m<sup>2</sup> de capteurs solaires pour la production d'électricité**

La discussion est ouverte.

M. Bernhard WILLI: "Permettez-moi d'être surpris du montant de réalisation d'une nouvelle unité d'accueil. La commission pour le crédit d'étude a déjà été surprise du coût de réalisation et espérait que le prix soit inférieur, comme mentionné dans le rapport. A la place d'une diminution de prix, celui-ci a encore augmenté. Ayant vu à la télévision l'inauguration d'une UAPE magnifique à tout point de vue à Sierre, avec une grande cuisine et sur 2 étages, je l'ai visitée. Son coût de réalisation est d'environ Frs 600.-/m<sup>3</sup>. J'ai aussi fait part à M. le Municipal Claude ULDRY de la réalisation d'une UAPE à Echallens sur 2 étages, inaugurée en décembre 2007 et réalisée pour Frs 317.-/m<sup>3</sup>. Il s'agit de conteneurs, j'admets, l'esthétique n'est pas terrible.

Par contre, si l'on construisait pour Frs 600.- /m<sup>3</sup>, on pourrait économiser environ Frs 400'000.- et avec cet argent réaliser une partie d'une autre UAPE. Bien loin de remettre en question une réalisation urgente d'unités d'accueil. Le crédit d'étude, avec le vœu de diminuer le coût, a été voté le 25 février 2008. Donc une année d'étude avec comme résultat une augmentation de Frs 188'000.- Utilisons ces quelques Frs 400'000.- que l'on peut économiser plutôt pour la réalisation d'une deuxième unité d'accueil."

M. Marc PRUDENTE souligne que Mme Anik SCHALLER a parlé plus tôt d'un montant de Frs 350.- /m<sup>3</sup> pour la rénovation de la Place du Château 3, rénovations lourdes. Or avec cette UAPE, on arrive à environ Frs 1000.- /m<sup>3</sup>, ce qu'il trouve élevé. D'autre part, il y a une récupération de l'eau de pluie et il aimerait savoir s'il s'agit d'un réservoir de 1000 litres ou 10'000 litres.

Mme Anik SCHALLER est enthousiaste pour cette nouvelle UAPE. Cependant, on ne pense toujours pas à la tranche d'âge des 10-12 ans. C'est en effet aussi un besoin grandissant, ceci d'autant plus que l'on augmente le nombre de places, on crée ainsi un goulet plus marqué après 10 ans. A cet âge, tous les enfants ne peuvent pas rester seuls pendant que leurs parents travaillent et peuvent mal utiliser cette solitude. Ils ne sont pas tous assez autonomes pour les devoirs et ont besoin d'être encadrés. Elle aimerait que ce besoin soit pris en compte en même temps que le nombre de places augmenté ici et ceci, si possible, dans une UAPE existante de Nyon, pas trop éloignée des écoles du Rocher et de Marens. Elle encourage vivement la commission à insister sur ce point.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**12. Interpellation de M. André Francis CATTIN sur la sécurité et qualité de vie.**

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à cette interpellation (en annexe).

M. André Francis CATTIN remercie Mme la Municipale pour sa réponse, il lira en détails la réponse écrite. Il a obtenu satisfaction sur un certain nombre de points, le point le plus important est de savoir que la Municipalité est attentive et prend des mesures pour améliorer la situation. Les gens sont souvent dans un état de panique. Il reviendra sur les contrôles d'identité en vérifiant la base légale.

M. Knut RUPRECHT est d'accord que le sentiment d'insécurité est souvent alimenté par la médiatisation excessive, comme par hasard nourrie par les mêmes personnes qui l'utilisent pour soutenir leurs propres arguments politiques. Pourquoi ne pas proposer à la police de s'équiper de tasers.

M. Braulio MORA souligne que M. Cattin insiste beaucoup sur la qualité de vie. Il se permet de préciser que le terme "qualité de vie" est un terme vaste. Il signifie notamment "large champ conceptuel englobant de manière complète la santé physique des personnes, son état

psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, familiales, amicales, sa relation avec les spécificités de son environnement". Il considère dès lors que si l'on veut vraiment améliorer la qualité de vie des Nyonnais, il y a des domaines plus prioritaires que de renforcer le contrôle policier et de mettre des caméras de surveillance.

M. Tefik RASHITI estime qu'il y a une injustice d'expressions dans cette interpellation. Il ne s'est jamais senti plus en sécurité que maintenant. Le vol existe, mais il ne faut pas semer la panique. Ce sont les médias qui nourrissent cette insécurité. Il faut donner la possibilité à la police d'agir en engageant quelques policiers supplémentaires et en leur achetant une nouvelle voiture.

Mme Aline ANGELI pense que l'insécurité est un vaste débat que l'on ne peut ignorer. Il y a bien des questions à se poser, mais elle vient d'un malaise très complexe de notre société autour duquel on a beaucoup de questions à se poser. Il y a un côté répression, mais il y a un côté réflexion dans lequel on doit mettre beaucoup d'énergie. Elle pense qu'il faut continuer à soutenir toutes les associations qui font un travail de fond dans les différentes couches de la société. Elle pense particulièrement à l'association SEMOLAC, qui doit être défendue.

M. André Francis CATTIN estime certaines interventions disproportionnées. On doit pouvoir parler de sécurité au sein du Conseil sans faire peur aux habitants. Il aimerait que les citoyens puissent dire que la Municipalité et le Conseil se préoccupent de ce qui se passe. Il espère que l'on trouvera des solutions pour que la défense des citoyens soit organisée.

### **13. Communications municipales**

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Yves FROIDEVAUX qui, lors du dernier Conseil, se demandait si la Municipalité avait réfléchi à la possibilité d'accueillir le Musée Cantonal des Beaux-Arts. Une certaine réflexion a été menée, et force est de constater, qu'il y a déjà trois musées à Nyon, plus un musée national à la porte de Nyon. L'offre est suffisante pour la collectivité locale. D'autre part, le bâtiment qui devra abriter le Musée de Beaux-Arts aura un volume d'une certaine importance et il sera difficile de lui trouver un emplacement adéquat sur le territoire nyonnais. De plus, la plupart des musées cantonaux se trouvent dans les chefs-lieux.

Il informe également le Conseil qu'un dossier a été déposé à Europan, fédération européenne, créée il y a une dizaine d'années, qui organise chaque année des concours d'architecture et d'urbanisme dans une vingtaine de pays européens. Ces concours s'adressent à de jeunes architectes ou urbanistes, de moins de 40 ans et sont en général basés sur des surfaces d'une certaine importance. Le dossier déposé concerne le périmètre de Bourgogne, à savoir la voirie, les jardins, la propriété du Nyon-St-Cergue appelée à être déplacée, les surfaces de l'école des Plantaz et le parc Paillex. Finalement, le dossier a été retenu par Europan pour lancer le concours d'architecture. Un préavis sera prochainement présenté. Sur le plan suisse, cinq sites ont été retenus (La Chaux-de-Fonds, Dietikon, Neuchâtel, Montreux et Nyon).

Il signale à la place de Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE que le prix de vente du gaz a été adapté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour les industriels, le prix est adapté automatiquement tous les trimestres, et pour les autres clients, la baisse se monte à 0,6 cts/Kw, soit environ Frs 10.- par mois pour une villa et environ Frs 5.- par mois pour un appartement. Cette baisse permet de maintenir la marge brute prévue au budget des Services Industriels.

Mme la Municipale Monique BOSS répond à M. Jacky COLOMB au sujet du chêne déplacé à Rive-Est pour l'Eurofoot. Il suggérerait qu'il ne soit pas replanté au même endroit, mais par exemple sur la Place de Savoie. Or, après consultation de l'architecte paysagiste, il s'avère que ce n'est pas une bonne solution car d'autres essences sont prévues sur cette place. Ce chêne se trouverait alors isolé et sans aucune cohérence architecturale. De plus, ce type d'arbre développe de grandes racines, ce qui n'est pas l'idéal pour cette place.

M. le Municipal Claude ULDRY rappelle le futur préavis pour la maison de Bourgogne, évoqué lors du débat sur le rapport N° 76. D'autre part, il informe le Conseil que l'argumentaire pour le concours

pour la halle de Travaux et Environnement sera finalisé début février et publié à la FAO ainsi que sur le site officiel Seamap mi-février. Un retour des projets est prévu fin mai et l'annonce des résultats fin juillet. Une information au public suivra.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Michel MÜLLER au sujet des clés des bâtiments communaux qui étaient encore en possession de M. Alain-Valéry POITRY et donne le déroulement des faits. Juste avant Noël 2007, le lendemain de la décision de la Municipalité de rayer M. Poitry du rôle des électeurs et par conséquent de sa fonction de Syndic, M. Poitry a rendu ses clés qui ont été remises au chef de service des bâtiments.

Suite à l'effet suspensif pré-provisionnel accordé au début janvier 2008, M. Poitry a tout naturellement demandé au service de l'administration générale ses clés. Celui-ci s'est adressé au service des bâtiments qui a remis l'enveloppe contenant les clés, déposée fin décembre par le Syndic lui-même. Dix jours plus tard, l'effet suspensif n'ayant pas été accordé, M. le Syndic a, en fin de semaine, quitté ses fonctions. Il est vrai que confronté à des décisions spécifiques engendrées par cette décision des tribunaux ainsi que par les affaires courantes, ni le service des bâtiments ni le service de l'administration générale ne se sont inquiétés de savoir si M. Poitry avait rendu ces clés; en toute bonne foi, chacun pensait que cette reddition s'était faite dans les mêmes conditions qu'en décembre.

Il apparaît important de préciser certains éléments afin de lever tout doute quant à la confidentialité de certains documents et particulièrement ceux ayant trait à la partie juridique des procès qui ont suivi la radiation de M. le Syndic. Tout d'abord, il est à noter que lors du départ de chaque collaborateur une check-liste de pièces à remettre à l'administration existe et est activée par le chef de service du dicastère. Ceci ne s'applique pas pour la Municipalité puisque les Municipaux, traditionnellement, à l'identique du conseil fédéral ou des Présidents du conseil communal, transmettent directement à leurs successeurs les clés, lorsque les dicastères sont connus.

Enfin, en ce qui concerne la confidentialité, tous les documents concernant le conflit opposant M. Poitry avec la Ville de Nyon ont toujours été déposés dans un coffre dont M. le Syndic n'avait pas les clés ou au service des Ressources Humaines se trouvant à la place du Marché 2, locaux dont M. Poitry n'avait pas les clés. Pour les autres données connues lors de ses différents mandats ou lors de visites éventuelles dans notre administration, un Syndic, tout comme n'importe quel collaborateur, reste, après son départ, soumis à un devoir de réserve. En ce qui concerne la clé du château donnant accès au sous-sol, celle-ci est munie d'un système permettant d'analyser les entrées et les sorties, ce qui a été fait lors de la réception de cette clé et aucune activité n'a été enregistrée depuis février 2008.

Pour information, lors de la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation, par exemple ceux de la place du château, nous souhaitons installer la dernière version de ce système de clés qui permet, lors du départ d'un collaborateur ou de la perte de la clé, de la désactiver à partir d'un ordinateur, assurant ainsi une sécurité encore plus grande et une application simplifiée.

Il relève finalement que cette situation très exceptionnelle ne devrait pas se reproduire et si cela devait malheureusement, pour une raison ou une autre, être le cas, cette année 2008 nous aura servi non pas de leçon mais de marche à suivre.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY a reçu les statistiques annuelles de la population à Nyon en 2008 et signale 237 naissances.

#### **14. Propositions individuelles et divers**

M Yves FROIDEVAUX a trois questions liées à la communication, élément fondamental selon le projet de législation:

- Il avait demandé que tous les communiqués de presse soient transmis aux Conseillers communaux. Cela est fait, mais de manière très aléatoire. Il demande que les communiqués de presse soient envoyés systématiquement aux Conseillers afin d'éviter de découvrir des informations dans la presse. M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond que c'est la règle depuis le 1er janvier 2009.

- Il revient sur la démarche collaborative prônée pour la rénovation des bâtiments de la Place du Château ou la future UAPE et souligne que si les chefs de service ont été informés, cela ne signifie pas forcément que tous les collaborateurs sont au courant. Il signale par ailleurs que les enseignants de Marens n'ont pas été informés de l'avancement du projet de l'UAPE.
- Il a finalement reçu la réponse à son interpellation, mais s'étonne d'apprendre que le Président ne l'a pas reçue, ni les Conseillers. Par ailleurs, il trouve que cette réponse est proche de la langue de bois. Il estime qu'en terme de communication, la Municipalité peut faire beaucoup mieux, avec quelques précisions supplémentaires.

M. Braulio MORA invite le service de la voirie à revoir ses priorités en matière de déblayement de la neige, car le 5 janvier 2009, jour de la rentrée, le sentier du Rocher ressemblait à une patinoire, y compris les escaliers. Ce sentier est très utilisé par les écoliers qui vont de la Redoute au Rocher. Il trouve regrettable que cela ne soit pas considéré comme prioritaire.

M. Raymond CARRARD au sujet des requérants d'asile à Nyon : " Nous avons déjà reçu une certaine information. Néanmoins cette décision municipale demande des éclaircissements que je saurais gré à la Municipalité de bien vouloir nous donner. Je le dis d'emblée : je trouve indigne qu'une région aisée de 80'000 habitants n'ait pas trouvé d'autre solution pour accueillir une centaine de requérants d'asile que de les parquer dans un souterrain, une solution qu'il est prévu de faire durer au moins une année.

De plus, je trouve détestable la manière dont on a essayé de banaliser la chose : cette manière, c'est de laisser entendre que ce n'est pas si grave de stocker ces gens dans un trou, vu que c'est seulement des « cas Dublin », des individus indésirables qu'on va rejeter hors de chez nous. Ce n'est pas parce que la Suisse peut renvoyer ces requérants dans le 1er pays d'accueil – sans savoir pourquoi ils ont fui leur pays d'origine – qu'on ne doit pas, avant tout, les considérer comme des êtres humains. Je veux bien croire que notre Commune a été mise en demeure par M. Leuba d'ouvrir sans délai un lieu d'accueil pour ces requérants. En quoi M. Leuba a eu tout à fait raison : l'Ouest vaudois ne pouvait pas continuer à se défilier pour accueillir son quota des requérants dévolus à notre Canton. Je veux bien croire aussi que la Municipalité est en train de faire de son mieux pour que ces requérants soient accueillis avec un peu d'humanité et que nous puissions avoir quand même bonne conscience.

Les éclaircissements que je demande sont cependant les suivants : je crois savoir que depuis au moins 2 ans, une commission d'élus de la région planche sur le problème d'un centre d'accueil pour requérants d'asile sur la Côte. On a pu lire dans la presse que cette commission avait quelques idées, mais le résultat est là : on recourt de nouveau à cet abri PC qui avait déjà servi à cet usage il y a quelques années. Je ne suis pas prêt de croire que l'impossible a été tenté pour ne pas revenir à cette solution indigne.

Alors je pose ces questions :

- La Municipalité peut-elle nous informer précisément sur l'état des travaux de cette Commission après plus de 2 ans de cogitations ?
- Quelles démarches ont été entreprises par la Municipalité de Nyon elle-même pour éviter de se retrouver dans la situation d'avoir été obligée de réouvrir ce bunker ?
- Maintenant qu'elle a ouvert cet abri PC, la Municipalité va-t-elle encore s'activer avec la région pour que, très bientôt, ces personnes soient logées hors d'un trou, ce qui semble tout à fait réalisable, par exemple, en recourant à des constructions préfabriquées et en sollicitant au besoin la Protection civile pour aider à les monter ?"

M. Jacky COLOMB remercie Mme la Municipale Monique BOSS pour sa réponse au sujet du chêne. Si, à l'époque, sa réflexion avait été qualifiée d'intéressante, le fait qu'on ne lui réponde qu'après avoir replanté l'arbre au même endroit est déjà un sujet de mécontentement. Il avait dit "un autre endroit" en suggérant la Place de Savoie, mais pas exclusivement cette place. Il se pose la question sur la pertinence de l'emplacement de cet arbre qui a dû être déplacé pour une manifestation d'envergure et espère à nouveau une belle fête dans le futur. De plus, il apprend que l'arbre a de racines profondes et s'imagine qu'à la prochaine fête il sera déplacé à la tronçonneuse.

M. David SAUGY revient sur la note d'information de la Municipalité au sujet du budget 2009 et pose les questions suivantes:

- Est-ce que la Municipalité à l'impression de respecter l'esprit des amendements votés?
- Est-ce que la Municipalité pense que des corrections d'inflation correspondent réellement à des réductions de charges?
- Est-ce que la Municipalité a conscience que les économies réellement décidées ne représentent qu'un sacrifice de Frs 73'400.- sur 1 million.

Il souhaite plus une prise de conscience qu'une réponse précipitée.

Mme Aline ANGELI souhaite qu'une main courante soit posée à la ruelle des Moulins, souvent d'accès glissant et dangereux. Les habitants l'ont déjà demandée à plusieurs reprises. Elle demande également que des toilettes et des poubelles soient installées à la petite plage publique sise devant l'UEFA.

M. Bernhard WILLI est étonné d'apprendre que le prix du gaz va diminuer car il a reçu le 5 janvier 2009 une circulaire annonçant une hausse du prix du gaz de 1 ct/kwh.

M. Marc PRUDENTE aimerait savoir si le concours Europan s'occupe aussi de l'assainissement des terres de l'ancien clos d'équarrissage au ch. des Tines, du plan de quartier des Tines pour la construction d'un HLM, de la grande ceinture, de la petite ceinture, du quartier Martinet, du plan de quartier Fontaines et enfin de la réponse au préavis d'étude sur le mobilier urbain.

M. Jean-Pierre VUILLE se dit surpris par la réponse de M. le Municipal Olivier MAYOR au sujet de la location de la buvette du stade de Marens et signale qu'il est impossible de la louer. Le président du FC Italia a très mal reçu une de ses connaissances et a clairement indiqué que la buvette ne se louait pas. Il s'agissait pourtant de la louer le matin pour des petits déjeuners au mois de juillet, période d'inactivité du club.

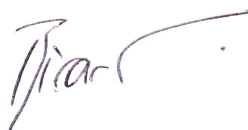
Il demande également s'il est possible de recevoir toutes les informations de la culture par Internet ce qui permettrait de substantielles économies.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h. 40.

#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :



Pierre Girard

Nathalie Vuille

Annexes: Lettre de M. Jean BISCHOFBERGER  
Votes nominatifs de la séance du 15 décembre 2008  
Texte de la pétition au sujet de la villa Niedermeyer  
Réponse à l'interpellation de M. André Francis CATTIN  
Liste des commissions